

DIVERSA

Assurance complémentaire

Vous êtes à la recherche d'une couverture plus généreuse que celle prévue par l'assurance de base? DIVERSA vous propose des prestations supplémentaires adaptées à vos besoins.



Dans le monde entier

Des contributions aux traitements ambulatoires et stationnaires en cas d'urgence dans le monde entier



Une large palette

Une protection d'assurance sur mesure grâce aux quatre variantes de DIVERSA



Pour les familles

Des prestations spécifiques pour les familles et des primes attrayantes pour les enfants

DIVERSA

Assurance complémentaire

Avec DIVERSA, choisissez l'étendue des prestations que vous souhaitez et composez votre couverture d'assurance individuelle en fonction de votre situation et de vos besoins.

		DIVERSApremium	DIVERSAPlus	DIVERSAcare	DIVERSA
		DIVERSAPIGNISH	DIVERSAPIG	DIVERSACE	DIVERSA
	Tarana and a same and				
raitements et	Médicaments non à charge de l'assurance de base enregistrés	75.0/	75.07	500/	500/
soins	en Suisse auprès de Swissmedic	75%	75%	50%	50%
	Moyens auxiliaires	50%, max. CHF 2'000	50%, max. CHF 2'000	50%, max. CHF 1'000	50%, max. CHF 1'000
	Vaccinations non à charge de l'assurance de base	90%	90%	90%	90%
	Traitements dentaires ambulatoires: traitements d'orthopédie dento- faciale (correction de malpositions des dents) jusqu'à 22 ans, traitements parodontaux et de troubles de l'articulation temporo-mandibulaire, extraction chirurgicale de dents incluses, extraction avec volet	75%	75%	50%	50%
		En division commune d'un hôpital	En division commune d'un hôpital	En division commune d'un hôpital	En division commune d'un hôpital
	Traitements dentaires stationnaires: chirurgie dento-faciale	conventionné du canton de résidence	conventionné du canton de résidence	conventionné du canton de résidence	conventionné du canton de résidence
	Chirurgie réfractive non à charge de l'assurance de base ¹ (p.ex. opération des yeux au laser)	50%, max. CHF 600/5 ans		50%, max. CHF 400/5 ans	
	Cures balnéaires	CHF 50/jour, max. 21 jours/an	CHF 50/jour, max. 21 jours/an	CHF 30/jour, max. 21 jours/an	CHF 30/jour, max. 21 jours/an
	Cures de convalescence	CHF 50/jour, max. 21 jours/an	CHF 50/jour, max. 21 jours/an	CHF 30/jour, max. 21 jours/an	CHF 30/jour, max. 21 jours/an
	Traitements non à charge de l'assurance de base (p.ex. chirurgie corrective des oreilles décollées, opérations de stérilisation)	50%, max. CHF 4'000	50%, max. CHF 4'000	50%, max. CHF 2'000	50%, max. CHF 2'000
Pour les familles	Garde d'un·e enfant malade ou accidenté·e organisée par CONCORDIA²			CHF 30/h, max. CHF 600/an	
	Rooming-in	CHF 100/nuit, max. 10 nuitées		CHF 60/nuit, max. 10 nuitées	
	Chambre familiale en cas d'accouchement ¹	CHF 100/nuit, max. 5 nuitées		CHF 60/nuit, max. 5 nuitées	
	Cours sur les urgences chez les enfants en bas âge	50%, max. CHF 200/3 ans		50%, max. CHF 200/3 ans	
À l'étranger	Opérations de recherche à des fins de sauvetage ou de dégagement ³	Max. CHF 20'000	Max. CHF 20'000	Max. CHF 10'000	Max. CHF 10'000
	Frais de sauvetage et de transport ³	Illimités	Illimités	Illimités	Illimités
	Maladie ou accident ³	Stationnaire: max. 75 jours Ambulatoire: tarif local en vigueur	Stationnaire: max. 60 jours Ambulatoire: tarif local en vigueur	Stationnaire: max. 45 jours Ambulatoire: tarif local en vigueur	Stationnaire: max. 30 jours Ambulatoire: tarif local en vigueur
	Traitement médical ambulatoire planifié ⁴ (franchise de CHF 1'000)	75%, max. CHF 10'000/an			
				'	
Autres avantages	Verres de lunettes, lentilles de contact	Jusqu'à 18 ans: CHF 300/an À partir de 18 ans: CHF 300/3 ans	Jusqu'à 18 ans: CHF 250/an Dès 18 ans: CHF 250/3 ans	Jusqu'à 18 ans: CHF 200/an Dès 18 ans: CHF 200/3 ans	Jusqu'à 18 ans: CHF 150/an Dès 18 ans: CHF 150/3 ans
	Aide familiale	CHF 50/jour, max. 30 jours/an	CHF 50/jour, max. 30 jours/an	CHF 30/jour, max. 30 jours/an	CHF30/jour, max. 30 jours/an
	Nuitée à l'hôpital en cas d'intervention ambulatoire	75 %, max. CHF 200/an		50%, max. CHF 200/an	
	Frais de recherche et de sauvetage en Suisse	Max. CHF 25'000	Max. CHF 20'000	Max. CHF 15'000	Max. CHF 10'000
	Frais de transport en Suisse	Illimités	Illimités	Illimités	Illimités
	Indemnité de décès	CHF 1'000	CHF 1'000	CHF 1'000	CHF 1'000
		En Europe: max. CHF 500'000		En Europe: max. CHF 300'000	

¹ Délai de carence d'un an à compter du début de l'assurance

² Âge compris entre 4 et 12 ans

³ Uniquement en cas d'urgence: organisation par concordiaMed, notre centrale d'appels d'urgence disponible 24 heures sur 24

⁴ Sur garantie de paiement préalable

Le terme «an» désigne toujours une année civile.

